



Communiqué de presse

Royal Air Maroc lance une nouvelle liaison reliant Casablanca et Boston

- 3 vols par semaine opérés par les Dreamliners
- 4^{ème} ligne directe vers les Etats-Unis et 7^{ème} à destination des Amériques

Casablanca 11 février 2019

Dans le cadre de l'expansion du réseau Royal Air Maroc et de la consolidation de sa stratégie autour de son hub Casablanca, la compagnie nationale ouvrira une liaison directe reliant Casablanca et Boston. Cette nouvelle route aérienne sera opérationnelle à partir du 24 Juin prochain à raison de trois fréquences par semaine : lundi, jeudi et samedi.

Opérés par des Boeing 787 Dreamliner, les vols seront programmés au départ de Casablanca à 17H00 (heure locale) pour une arrivée à Boston à 19H25 (heure locale). Les vols retour quitteront Boston à 21h10 (heure locale) pour atterrir à Casablanca à 08h45 (j+1).

Avec l'ouverture de la ligne Casablanca-Miami prévue en avril 2019, cette nouvelle route aérienne vient renforcer le réseau de la compagnie en Amérique. Boston sera en effet la quatrième ville desservie en direct par Royal Air Maroc aux Etats-Unis, après New York, Washington et Miami. De même, cette nouvelle liaison portera à sept le nombre des routes aériennes directes opérées par la compagnie outre-Atlantique. Outre les quatre lignes citées, la compagnie dessert également Montréal, Sao Paulo, et Rio de Janeiro.

Royal Air Maroc lancera très prochainement la commercialisation des vols Casablanca-Boston sur le portail royalairmaroc.com ainsi qu'à travers les centres d'appel de la compagnie, le réseau des agences de voyages et autres supports internet de réservation.

La compagnie nationale poursuit la consolidation du large réseau de ses destinations internationales accessibles depuis le hub de Casablanca. Invitée à intégrer la prestigieuse alliance aérienne internationale Oneworld, Royal Air Maroc consolide ainsi sa stratégie visant à renforcer davantage la position du Royaume et de la compagnie nationale en tant que leader sur le continent.